

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 DGRI 96 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Patrimoine, Métiers, Solidarité France Afrique (34320 Nizas).

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 3 décembre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Patrimoine, Métier, Solidarité France Afrique ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention jointe avec l'association Patrimoine, Métiers, Solidarité France Afrique.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée à l'association Patrimoine, Métier, Solidarité France Afrique, 6, rue des Prairies 34320 Nizas, pour un projet de restauration du patrimoine architectural de Saint-Louis au Sénégal.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013, au titre des Relations Internationales.